



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 7 DECEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2020
--	---

Délibération
N°B2020_62

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, MONIE Jean-Marie, PARRA Eric	EXCUSES AVEC PROCURATION : MARTIN Henri
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (à partir de la délibération B2020_66), RIO Jean-Louis (délibérations B2020_68 et B2020_69)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : TOURISME – VALORISATION DU CANAL DU MIDI - ZAT SOMAIL – Convention de partenariat avec VNF pour l'Etude de Développement et de Mise en Cohérence des Equipements Portuaires du site du Somail et de Port La Robine

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre du Plan de Référence du Hameau du Somail entre Le Grand Narbonne, VNF, le Syndicat de Gestion du Hameau du Somail et les communes de Ginestas, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude, Mirepeïsset et Saint Marcel sur Aude. En 2014, une convention de partenariat avait été signée entre VNF et Le Grand Narbonne pour élaborer et financer le Plan de Référence

Le Plan de Référence prévoit entre autres :

- L'aménagement et le développement durable du Hameau du Somail sur le Canal du Midi.
- La mise en œuvre d'objectifs et d'actions identifiées prioritaires par le comité de suivi du Plan de Référence.
- La programmation de travaux, de thèmes et d'objectifs d'aménagement et de développement durable à aborder collectivement dans une vision territoriale.

À partir des principes directeurs retenus, un plan d'actions a été proposé. Il définit les actions à entreprendre : contenu, mode d'intervention, niveau qualitatif à atteindre et les priorités.

Dans le cadre plus spécifique de la fiche action « création d'équipement portuaires » du Plan de référence, VNF a proposé au Grand Narbonne d'étudier l'opportunité, le dimensionnement et le mode de gestion des équipements portuaires et touristiques à réaliser sur le site du Somail. Cette étude intégrera les équipements portuaires de Port la Robine. En effet, la proximité géographique des deux sites et l'imminence de la fin du contrat de concession de Port la Robine nécessite une recherche de complémentarité.

VNF est le maître d'ouvrage de l'Etude de Développement et de Mise en Cohérence des Equipements Portuaires du site du Somail et de Port La Robine, Cette étude sera co-pilotée VNF et le Grand Narbonne afin de partager le diagnostic et les propositions en matière d'aménagement, de développement portuaire des deux sites ainsi que les montages contractuels adaptés.

Cette étude de Développement et de Mise en Cohérence des Equipements Portuaires du site du Somail et de Port La Robine a pour objet :

- Une synthèse et une analyse critique des équipements portuaires projetés sur le site du Somail,
- L'analyse des potentiels de développement du site de Port la Robine en complémentarité avec les orientations définies dans le Plan de Référence du Somail,
- La définition d'usages, de fonctions spécifiques et complémentaires sur les 2 sites,
- L'analyse technique des aménagements et équipements à mettre aux normes et/ou à créer sur Port la Robine toujours en complémentarité de ceux projetés au Somail,
- L'évaluation financière des aménagements et équipements à mettre aux normes et/ou à créer sur les 2 sites,
- L'analyse économique du projet d'aménagement des deux sites en termes d'exploitation et d'investissements. Sur la partie exploitation des économies d'échelle devront être recherchées entre les deux sites pour atteindre ou se rapprocher d'un équilibre d'exploitation,
- La proposition de montages contractuels possibles selon les différents scénarios retenus ainsi que l'assistance à la rédaction des actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre du montage retenu

Le coût estimatif pour cette étude est de 40.000 € HT. Le Grand Narbonne est sollicité à hauteur de 37.5 % du montant HT soit 15.000 €

Vu Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°C2017_111 du 4 juillet 2017, approuvant la Charte d'Objectifs et d'Engagements pour la mise en œuvre du Plan de Référence du Hameau du Somail entre Le Grand Narbonne, VNF, le Syndicat de Gestion du Hameau du Somail et les communes de Ginestas, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude, Mirepeïssat et Saint Marcel sur Aude,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°C2018_185 du 20 septembre 2018 portant création de la Zone d'Activité économique à vocation Touristique (ZAT) et approbation de son périmètre,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire N°C2019_195, N°C2019_196, et N°C2019_197 du 12 septembre 2019 portant mise à disposition de biens des Communes de Ginestas, Saint Nazaire d'Aude et du Syndicat de Gestion du Hameau du Somail à la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne dans le cadre de l'exercice de la compétence Création, Aménagement et Gestion de la Zone d'Activités Economique à vocation Touristique,

Vu les avis du Pôle Canal du 20 avril 2017 et de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS) du 17 mai 2017 validant le Plan de Référence pour l'Aménagement et le développement Durable du Hameau du Somail,

Considérant la politique de Développement du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Considérant l'importance des retombées économiques, touristiques, sociales et culturelles des activités portuaires du Hameau du Somail au profit du développement du territoire, et l'importance de la relance économique sur le territoire du Grand Narbonne suite à la crise sanitaire du Covid19,

Considérant les projets listés dans le Plan de Référence,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De valider le projet de convention de partenariat entre VNF et Le Grand Narbonne pour l'Etude de Développement et de Mise en Cohérence des Equipements Portuaires du site du Somail et de Port La Robine ;
- D'accepter le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- D'accepter le co-financement de l'Etude de Développement et de Mise en Cohérence des Equipements Portuaires du site du Somail et de Port La Robine pour un montant de 15 000€ pour le Grand Narbonne ;
- D'autoriser toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention de partenariat entre Le Grand Narbonne et VNF pour l'Etude de Développement et de Mise en Cohérence des Equipements Portuaires du site du Somail et de Port La Robine

N°B2020_62 (4)

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201207-B2020_62-CC

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

